

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SOCIAL SAFARI INC.	Numéro de permis 2019505	Date d'inspection Le 01 avril 2021	
Nom de l'établissement Centre récréatif "B" Safari Social		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			
Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une visite de surveillance, les protocoles pour la Covid-19 sont respectés. Aucune lacune notée lors de la visite. La planification et la documentation à jour furent observées dans tous les groupes.			

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 avril 2021

Date

original signé par
Tina Munro

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 avril 2021

Date